

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2016

Le 02 décembre deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 28 novembre deux mille seize se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Stéphane BRANDY, Serge PENEL (pouvoir à Mr GUILBERT), Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Admission en créances éteintes, budget assainissement, demande de la trésorerie
- Indemnité de conseil année 2016 au Comptable du trésor

A l'unanimité, le conseil valide ces demandes

Madame Annie NEE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil un huis clos pour « mise en recouvrement = remise gracieuse »

Information délibération Modification du Plan d'Occupation des sols –zone 2NA

Monsieur le Maire informe le conseil de la modification de la délibération prise lors de la séance de conseil municipal du 03 novembre dernier, suite à une demande des services ADS et DDTM 50, inscription dans la délibération de la notification à différents services.

Monsieur le Maire informe également que le conseil communautaire de Montmartin sur Mer a validé lors de sa séance du 30 novembre dernier cette modification

Répartition des sièges Communauté « Coutances Mer et Bocage »

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, issue de la fusion des communautés de commune du bocage coutançais, de Montmartin sur mer et de Saint-Malo de la Lande, il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires. L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 93 élus. Le comité de pilotage de préfiguration a proposé que soit retenue la répartition proposée par la loi soit :

Communes	Nombre de sièges
Coutances	15
Agon-Coutainville	5
Gouville-sur-mer, Quetreville sur Sienne, Saint-Sauveur –Lendelin	3
Blainville-sur-mer, Gavray, Montmartin-sur-mer, Hambye, Orval-sur-Sienne	2
Toutes les autres communes	1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes de Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la répartition proposée.

Délibération n°2016/02/12-01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'élection des délégués communautaires pour la communauté « Coutances Mer et Bocage » doit avoir lieu entre le 17 et le 31 décembre 2016

Cette élection aura lieu lors de la prochaine réunion de conseil qui aura lieu le 19 décembre prochain, lors de sa séance seront également validés les transferts de personnel dans le cadre de la fusion des communautés.

Transfert don budget CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du remboursement reçu suite à la non-utilisation de chèques-déjeuners 2015, d'un montant de 54.99 €, au nom de la Commune, et propose le transfert sur le budget CCAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce transfert.

Délibération n°2016/02/12-02

Admission en créances éteintes- budget Assainissement

Suite à des actions en recouvrement non abouties, il est nécessaire de prononcer à l'effacement de dettes sur le budget Assainissement : Admission en créances éteintes pour 80.57 €

Le conseil municipal accepte la mise en créances éteintes de ce montant.

Délibération n°2016/02/12-03

Indemnité de conseil année 2016 – comptable du trésor

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le versement de l'indemnité de conseil 2016 à Madame la trésorière de Coutances, d'un montant de 554.78 € brut.

A l'unanimité, le conseil accepte cette indemnité.

Délibération n°2016/02/12-04

Logement camping –montant de la location et encaissement des fonds

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise à disposition du logement du camping depuis le 17 novembre 2016 à une société travaillant sur le chantier de l'espace culturel puis sur des chantiers locaux, pour un montant de 150 € la semaine.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour l'encaissement des fonds et pour le montant de la location.

Délibération n°2016/02/12-05

Demandes d'emprunts –financement investissements communaux

Monsieur le Maire présente au conseil des propositions de financements de différents organismes pour l'achat du bâtiment ancien hôtel du Bon Vieux Temps d'un montant de 250 000 € et pour les différents travaux inscrits au budget 2016 d'un montant de 120 000 €.

Il indique également que la signature d'achat du bâtiment initialement prévu courant janvier est décalé courant février 2017 à la demande des propriétaires.

Compte tenu des taux d'intérêts pratiqués actuellement, il propose une durée d'emprunt de 20 ans

Il justifie ces emprunts par rapport aux inscriptions budgétaires des investissements 2016.

A l'unanimité, le conseil valide les propositions de la Banque Postale, soit :

- Emprunt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 1.51 % avec amortissement constant, commission d'engagement de 250 €
- Emprunt de 120 000 € sur 20 ans au taux de 1.51 % avec amortissement constant, commission d'engagement de 120 €

Les membres du conseil donne pouvoir à Mr le Maire afin de signer tous les documents concernant ces emprunts.

Délibération n°2016/02/12-06 et 07

Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente au conseil des décisions modificatives à effectuer sur les différents budgets communaux.

Budget Communal

Inscription budgétaire échéance emprunt contracté en 2016

Chapitre 16 – article 1641 = + 2 880.00 €

Chapitre 21- article 2111 = - 2 880.00 €

Chapitre 66 – article 66111 = + 1 080.00 €

Chapitre 67 – article 678 = - 1 080.00 €

Reversement taxe additionnelle 2015 et 2016 au Département

Chapitre 014 – article 7398 = + 1 200.00 €

Chapitre 67 – article 678 = - 1 200.00 €

Budget Assainissement

Travaux complémentaires rue du Clos

Chapitre 23 –article 2315 = + 1 200.00 €

Chapitre 20 –article 203 = - 1 200.00 €

Budget Camping

Chapitre 012- article 6413 = + 1 700.00 €

Chapitre 69- article 695 = - 1 000.00 €

Chapitre 01 – article 618 = - 700.00 €

A l'unanimité, le conseil valide ces décisions modificatives.

Délibération n°2016/02/12-08

Subvention Amendes de police 2017

Dans le cadre du dossier de subvention « amendes de police 2017 », Mr le Maire demande au conseil de constituer et déposer le dossier en incluant les travaux éligibles à cette dotation, qui feront une exécution de travaux au cours de l'année 2017, soit :

- Plateau surélevé
- Eclairage public : lotissement Redier
- Eclairage public : rue de la Mer

Ces travaux seront étudiés lors de réunions de la Commission travaux.

Le plafond des travaux subventionnables est fixé à 46 000 € HT, le taux de subvention est de 30 % du montant HT retenu.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à Mr le Maire pour constituer et déposer ce dossier.

Délibération n°2016/02/12-09

Dossier de candidature « contrat de pôle de services »

Monsieur le Maire présente au conseil la nouvelle politique territoriale 2016-2021 du Conseil Départemental.

Ce contrat de pôle de services remplace le contrat de territoire. Ce contrat était géré par la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer qui ensuite redistribuait les fonds auprès des communes du canton en fonction des différents projets communaux retenus. Dorénavant, pour le contrat de pôle de services, la Département a déterminé une enveloppe globale pour 4 années calculée sur une base de 200 € par habitant (population DGF) avec un seuil de 300 000 € et un plafond de 800 000 €.

Ce contrat est établi afin de conforter le rôle de centralité et d'attractivité de la Commune en mettant en place des actions de valorisation et de dynamisation du cœur de bourg, des équipements de centralité et des actions de cohésion sociale.

Mr le Maire indique que le projet d'aménagements de commerces dans le bourg est un projet qui correspond à 200 % à cette politique.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et pouvoir à Mr le Maire afin de déposer ce dossier de candidature.

Délibération n°2016/02/12-10

Accès aux mouillages

Mr le Maire fait part au conseil de la réunion qui a eu lieu avec les services du conservatoire du littoral, concernant la suppression du siffle-au-vent dans la dune de Montmartin-sur-Mer au niveau de la ferme de Mr LECORDIER.

Il est également prévu de modifier l'accès actuel aux mouillages. Mr Le Maire a rencontré les différents propriétaires des mouillages actuels afin d'étudier cette proposition. Suite à cette réunion, les plaisanciers sont prêts à accepter cette proposition en contrepartie de :

- la signature d'une autorisation d'occupation temporaire « A.O.T. » pour leurs mouillages.
- Aménager 1 chemin carrossable
- Aménager un parking pour le stockage des remorques à la journée

Mr le Maire va provoquer 1 réunion avec tous les services concernés afin de pouvoir engager rapidement des travaux.

Achat chaises Espace culturel

Mr le Maire présente au conseil un devis pour l'achat de chaises pour l'espace culturel.

Société COMAT et VALCO pour 300 chaises au prix de 18 000 € TTC, une somme de 12 000 € était inscrite au budget 2016.

Mr BECK demande si ce modèle de chaises a été vu et testé avant de valider ce devis (lors de l'achat initial des chaises c'est ce qui avait été effectué). Mme LECORDIER indique que ce devis doit être absolument être validé avant la fin 2016 afin d'assurer le tarif négocié, la société ne pouvait proposer des modèles en amont.

Mr le Maire propose de reporter cette décision pour la séance de conseil du 19 décembre prochain.

Convention association « Chauffer dans la Noireur »

Mr le Maire indique au conseil que 2 propositions de conventions ont été reçues par l'association Chauffer dans la Noireur, une a été éliminée d'office et une a été modifiée. Mr le Maire donne lecture au conseil de cette convention.

Mr BECK interpelle le conseil au sujet des articles « 3-3 = lieu du festival », il serait utile d'indiquer que l'association devra rembourser toutes les subventions sauf « si une année le festival n'avait pas lieu ou en cas de force majeure ».

Mr le Maire indique au conseil que ces modifications seront apportées. « 4- modalités de versement de la subvention » : indiquer « la subvention communales d'un montant de 2000 € sera versée en avril de chaque année..... »

Cette convention devra être co-signée par les représentants du conseil d'administration de l'association.

Mme HENDERYCKSEN, présidente de l'association, indique au conseil que la prochaine assemblée générale doit avoir lieu courant janvier 2017 et le conseil d'administration courant février 2017.

Mr BECK propose que des conventions similaires soient établies pour les associations locales.

Mr le Maire répond qu'actuellement il n'y pas d'engagements matériels et financiers de la même ampleur auprès d'autres associations locales.

Avec 14 votes pour, cette convention est validée par les membres du conseil.

Subvention2016 association « Chauffer dans la Noireur »

Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu par l'association pour le versement du solde de la subvention 2016 d'un montant de 2 000 €.

Avec 14 votes pour, le conseil accepte le versement du solde de la subvention.

Délibération n°2016/02/12-12

Affaires diverses

Mr le Maire informe les membres du conseil du courrier des services de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer reçu au sujet de la résiliation du bail des locaux 17 rue Franquet appartenant à la Commune, ces locaux seront libérés au plus tard le 28 février 2017.

Mr le Maire informe le conseil de la fermeture permanente de la pêche à pied des coquillages du 1^{er} mai au 31 janvier sur les communes de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-Sur-Mer et Annoville.

Il indique qu'avec les élus de ces communes, une réunion avec Mr le Préfet sera demandée.

En ce qui concerne les eaux de baignade, les services de l'ARS ont indiqué que pour la Commune de Montmartin-sur-Mer, la qualité s'améliore mais c'est loin d'être suffisant pour eux, pour l'année 2017, il est impératif que tout soit correct afin d'éviter une fermeture permanente de la baignade.

Mr BECK indique à Mr le Maire avoir reçu la convocation du conseil municipal le jour même de la réunion, effectivement actuellement on rencontre des problèmes de distribution du courrier même affranchi en courrier prioritaire.

Plusieurs membres du conseil demandent à recevoir les convocations par mail et par courrier. Mr le Maire indique que la distribution sera effectuée par le garde-champêtre.

Mr BECK indique à Mr BURNOUF, adjoint aux travaux, qu'au niveau de la route des matelots, un panneau de signalisation est illisible.

Mme FAUTRAT, revient sur un point évoqué lors de la séance de conseil du 17 mars dernier au sujet des horaires de réunions des différentes commissions, si celles-ci pouvaient avoir lieu vers 18 heures plutôt qu'14 heures.

Mme BOURDIN, demande que pour la commission HLM, il serait possible de demander les disponibilités des membres avant de fixer la date.

Mr le Maire indique qu'en ce qui concerne la commission des travaux ce n'est pas envisageable, compte tenu de la présence nécessaire de la secrétaire-comptable.

L'ordre de jour est épuisé à 20 h 45 mn